

ai fait voir que les ressources pécuniaires fournies à la compagnie par le public sont de \$60,000,000, c'est-à-dire \$2,000,000 de plus que le coût de la construction et de l'équipement, sans toucher au capital original de la compagnie. Cependant, on devrait toucher à ce capital; d'après le contrat, la compagnie devait souscrire ce capital et le payer en entier, et cet argent devait servir à l'accomplissement du contrat. La compagnie souscrivit ce capital, elle le paya et l'appliqua au contrat; il faut donc ajouter ces \$5,000,000, ce qui donne un capital de \$65,000,000—dont la compagnie n'a fourni que \$5,000,000—pour faire face aux dépenses que nécessite un contrat de \$53,000,000, c'est-à-dire qu'elle a un surplus de \$7,000,000. Maintenant, M. le Président, vous pouvez faire certaines déductions et certaines additions, et je vais indiquer celles qui paraissent les plus plausibles. Vous pouvez dire: vous nous tenez compte de toute la somme réalisée avec les obligations reposant sur les concessions de terres, mais nous avons eu à payer l'intérêt sur ces obligations et cela devrait être déduit. J'admets la justesse de cette prétention, mais je n'admets pas qu'on doive faire toute la déduction, parce que si la compagnie déduit \$582,000 pour l'intérêt sur les obligations reposant sur les concessions de terres, après avoir déposé entre les mains du gouvernement les fonds qu'elle a tirés de cette source, elle doit sans aucun doute déduire l'intérêt qu'elle perçoit sur ce dépôt; déduisant donc les \$192,000 qu'elle perçoit de cette manière, nous avons une charge nette de \$390,000 pour intérêt sur les obligations reposant sur les concessions de terres.

La compagnie a aussi payé l'intérêt au gouvernement sur le prêt à 5 pour 100, qui est une des ressources de l'actif, et j'ai fixé cet intérêt à \$265,000 jusqu'à ce jour. Cela donne une quantité totale d'intérêt de \$655,000, qui est une juste déduction à faire du surplus de \$7,000,000. Ensuite, contestez-vous ma déduction de \$960,000 pour la ligne permanente? Je ne vois pas sur quoi vous pouvez vous appuyer pour cela, mais si vous la contestez, retranchons-la. Contestez-vous ma déduction pour les épargnes d'un million et demi? Je ne vois pas quelle raison vous pourriez avoir de la contester, mais retranchons-la. Vous avez \$3,115,000 contre le surplus d'environ \$7,000,000, mais il reste encore environ \$4,000,000. Si vous allez jusqu'à me demander d'inclure ce que la compagnie appelle une amélioration des lignes du gouvernement, il ne s'agit que d'ajouter une somme de \$1,200,000, et il reste encore une balance de \$2,700,000 sur ces ressources toutes fournies par le public, excepté les \$5,000,000 fournis par la compagnie. Je signale ces chiffres à votre attention et j'invite ceux qui les contestent à faire voir sous quel rapport ils sont matériellement inexacts, et s'ils sont exacts, comment il se fait que l'on n'a pas vu à avoir chaque dollar qu'il faut pour remplir ce contrat.

Jusqu'à ce moment, M. le Président, j'ai omis entièrement d'autres ressources énormes de la compagnie. Il y a le prêt du gouvernement à 4 pour 100 sur des garanties. Ces garanties étaient disponibles; on pouvait les employer pour obtenir de l'argent comptant ou du crédit; on s'en est servi pour avoir du crédit; on s'en est servi pour avoir le dépôt des \$7,380,000 du gouvernement, et conséquemment, il y a cette ressource de \$7,380,000 créée par cette entreprise et représentant un prêt du gouvernement pour ce montant. Ensuite il y a les terres non vendues; après avoir réglé les obligations reposant sur des concessions de terres on se trouve avec une somme de vingt millions, et cela est une ressource additionnelle.

Les travaux faits par le gouvernement et les études de ligne formaient une ressource additionnelle de trente-trois millions et demi; et la compagnie a réalisé, en argent, pour les soixante millions de stock qu'elle a émis et vendus subéquentement, d'après le nouveau système de finance que je signale dans le moment, \$24,493,000, ou disons vingt-quatre millions et demi. De sorte que, à part l'espèce de ressources que je vous ai indiquée précédemment, la compagnie avait des moyens considérables qu'elle pouvait appli-

quer à l'accomplissement de ce contrat. Et, vous ne pouvez pas laisser de côté ces ressources quand vous examinez une proposition par laquelle on vous demande de nouveaux secours et on vous invite à altérer les garanties que possède le Canada. Jusqu'à présent, M. le Président, j'ai cité des chiffres comme si nous étions au 1er septembre prochain, époque à laquelle ce contrat sera terminé et le subside et le prêt réalisés jusqu'au dernier dollar. Voilà la vraie date à prendre. Nous ne sommes plus qu'à quelques semaines du 1er septembre, maintenant, et l'on peut en toute justice faire reposer tous les calculs sur l'état des choses à cette date, ce qui donne les résultats que j'ai indiqués. Mais, je retournerai en arrière, je donnerai les chiffres que M. Stephen a cités dans sa lettre du 31 décembre 1884, et nous verrons quelles étaient les dépenses et quel était l'actif de la compagnie à cette époque. Au compte de l'actif, il y avait les fonds provenant du subside jusqu'au 31 décembre, \$19,773,027; le prêt jusqu'à cette date, \$19,970,720; les obligations reposant sur des concessions de terre, etc., sur lesquelles j'ai donné des explications, \$11,000,000; les profits de l'exploitation, \$1,560,000; le capital primitif payé, \$5,000,000; ce qui fait un total de \$55,640,000 jusqu'au 31 décembre dernier. Je ne puis constater d'une façon satisfaisante les dépenses encourues jusqu'à cette date sur la ligne faisant l'objet du contrat, parce que les états de M. Miall et de M. Stephen sont obscurs, vagues, condensés, et ne donnent aucun renseignement pratique qui puisse servir de base à un calcul. Mais je vous donnerai mes déductions d'après des chiffres dont je n'admets pas l'exactitude et que je suis incapable de concilier avec les assertions faites en janvier ou depuis; cependant ce sont des chiffres, et supposant qu'ils sont exacts, je vous les donne tels qu'ils sont.

M. Stephen dit que les dépenses sur la ligne principale et les embranchements, jusqu'au 31 décembre, ont été de \$52,595,842, et que le matériel en mains a coûté \$3,687,729, soit un total de \$56,283,571. De ce montant je déduis, d'après les chiffres mêmes de M. Stephen, les dépenses de la compagnie pour l'acquisition des lignes à l'est de Callander, \$4,213,758; ses dépenses sur les embranchements—l'embranchement d'Algoma, \$2,269,798, et les embranchements de l'ouest, 176 milles, \$2,335,374, soit un total pour les embranchements de \$4,605,172. Ces déductions s'élèvent à \$3,818,930; retranchées de la somme principale, elles laissent d'après l'état de M. Stephen—qui est inexplicable pour moi—une somme de \$47,464,671 pour les frais de construction de la ligne mentionnée au contrat, jusqu'au 31 décembre dernier. Mon opinion est que cela doit comprendre une forte somme pour intérêts ou dividendes; je crois que nous avons là l'explication du mystère; mais ce n'est qu'une conjecture. Parlant ensuite de l'équipement jusqu'au 31 décembre, M. Stephen dit qu'il a coûté \$9,168,750 pour toutes les lignes. Déduisez pour la ligne à l'est de Callander et les embranchements, disons 670 milles, ce qui doit être leur part, \$1,890,000, et il reste pour l'équipement de 2,550 milles \$7,178,750. Cela me donne un total de \$54,641,000 pour la construction et l'équipement d'après le contrat, contre les recettes jusqu'à cette date, \$55,643,000, ce qui laisse un surplus apparent de \$1,000,000. Mais, naturellement, il faut déduire de ce surplus \$655,000 pour le compte d'intérêt, d'après ce que je comprends. Je ne vois pas, par exemple, si ces \$47,464,671 ne contiennent pas quelque intérêt. S'il y a quelque intérêt dans cette somme, il ne faut pas faire la déduction que je viens de mentionner; mais, dans le cas contraire, cette déduction ne devrait pas être faite et il resterait encore un surplus. Et même si vous ajoutez les améliorations sur les sections du gouvernement jusqu'à concurrence de la somme de \$1,240,000, vous n'avez qu'un déficit de moins de \$1,000,000 après avoir payé entièrement tout ce qui a été dépensé dans l'accomplissement du contrat jusqu'au 31 décembre.

L'actif qui vous donne ce résultat, étant composé uniquement de fonds publics, excepté les \$5,000,000 du capital